



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Prise en compte des effets agrimonétaires

Virginie Madelin

Citer ce document / Cite this document :

Madelin Virginie. Prise en compte des effets agrimonétaires. In: Économie rurale. N°220-221, 1994. Les revenus agricoles. Session de printemps 1993, 13 et 14 mai, au IAM de Montpellier, organisée par Jean-Pierre Butault, Bernard Delord et Patrick Rio, chercheurs au Département Economie et Sociologie Rurales de l'INRA. pp. 203-205;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1994.4645>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1994_num_220_1_4645

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Résumé

La Politique Agricole est basée sur le principe de l'unité des prix agricoles, fixés en Ecus, au sein de la Communauté. Lorsque se produisent des réaménagements monétaires, les prix garantis sont menacés d'évolutions internes divergentes. Pour lisser ces divergences, dès 1969, les parités monétaires utilisées pour la fixation des prix agricoles ont été dissociées des parités officielles. Ce régime spécifique, dit "agrimonétaire" s'est accompagné de montants compensatoires monétaires, aujourd'hui disparus, et du mécanisme du "switchover", toujours en vigueur et qui permet de ne pas baisser des prix dans les pays à monnaie réévaluée. Ce mécanisme, inflationniste et coûteux pour le budget communautaire, conduit à des évolutions de revenus qui surcompensent leur baisse potentielle.

Abstract

How to take the "green ecu" regime into account ?

The Common Agricultural Policy is based on the principle of uniform agricultural prices, as stated in Ecus, throughout the Community. Whenever monetary realignments occur, the guaranteed prices are upset by diverging domestic trends. To smooth out these differences, since 1969, the currency parities used in setting farm prices (the so-called "green" rates of exchange) have been dissociated from the official exchange rates. This "green ecu" regime used to be accompanied by a system of monetary compensatory amounts (MCAs). That feature of the regime has been discontinued, but the "switchover" mechanism is still in force, i.e., a system whereby farm price floors are maintained at the old level in countries whose currency is revalued. This mechanism is inflationary and costly for the community budget, and tends to boost farm income to levels that overcompensate for any potential losses.

PRISE EN COMPTE DES EFFETS AGRIMONÉTAIRES¹

Virginie MADELIN - en poste au bureau de l'Agriculture et de l'Environnement de la Direction de la Prévision, lors de la rédaction de cet article.

Résumé :

La Politique Agricole Commune est basée sur le principe de l'unité des prix agricoles, fixés en Ecus, au sein de la Communauté. Lorsque se produisent des réaménagements monétaires, les prix garantis sont menacés d'évolutions internes divergentes. Pour lisser ces divergences, dès 1969, les parités monétaires utilisées pour la fixation des prix agricoles ont été dissociées des parités officielles. Ce régime spécifique, dit "agrimonétaire" s'est accompagné de montants compensatoires monétaires, aujourd'hui disparus, et du mécanisme du "switch-over", toujours en vigueur et qui permet de ne pas baisser des prix dans les pays à monnaie réévaluée. Ce mécanisme, inflationniste et coûteux pour le budget communautaire, conduit à des évolutions de revenus qui surcompensent leur baisse potentielle.

HOW TO TAKE THE "GREEN ECU" REGIME INTO ACCOUNT ?

Summary :

The Common Agricultural Policy is based on the principle of uniform agricultural prices, as stated in Ecus, throughout the Community. Whenever monetary realignments occur, the guaranteed prices are upset by diverging domestic trends. To smooth out these differences, since 1969, the currency parities used in setting farm prices (the so-called "green" rates of exchange) have been dissociated from the official exchange rates. This "green ecu" regime used to be accompanied by a system of monetary compensatory amounts (MCAs). That feature of the regime has been discontinued, but the "switchover" mechanism is still in force, i.e., a system whereby farm price floors are maintained at the old level in countries whose currency is revalued. This mechanism is inflationary and costly for the community budget, and tends to boost farm income to levels that overcompensate for any potential losses.

L'un des principes essentiels qui ont toujours soutenu la Politique Agricole Commune, est l'unité des prix agricoles, fixés en Ecus, au sein de la Communauté. Mais, lors de réaménagements monétaires, les prix garantis sont menacés d'évolutions internes divergentes : la dévaluation d'une monnaie d'un des pays membres entraîne un relèvement proportionnel des prix garantis par la Communauté aux agriculteurs de ce pays, alors qu'une réévaluation a un effet inverse.

Pour lisser ces divergences, dès 1969, les parités monétaires utilisées pour la fixation des prix agricoles communs ont été dissociées des parités officielles. Ce régime spécifique, dit "agrimonétaire", s'est accompagné de l'introduction de montants compensatoires monétaires (MCM), puis du mécanisme du switch-over.

Après un rappel historique et la mise en évidence des inconvénients du système, on évalue l'impact

du régime agrimonétaire actuel sur le revenu des agriculteurs de différents états membres.

Les montants compensatoires monétaires apparaissent en 1969.

En Août 1969, alors que le Système Monétaire International fonctionne encore, ce qui garantit que les monnaies ont une parité fixe entre elles, une dévaluation du franc de 12,5 % est autorisée. La conséquence naturelle d'une dévaluation est que les prix fixés en UCE (Unité de Compte Européenne alors utilisée) au niveau communautaire, et qui donc ne bougent pas, devraient augmenter en monnaie nationale. Le gouvernement français obtient alors de la Communauté l'autorisation de ne pas augmenter les prix exprimés en francs des produits agricoles. Tout se passe donc comme si un taux de change particulier au secteur agricole était utilisé pour convertir les prix exprimés en UCE en francs. Ce taux de change fictif est égal au taux de change en cours avant la dévaluation. Le

¹ Article achevé le 23 avril 1993.

taux de change fictif n'est autre que ce qu'on appellera le taux vert et la différence entre les deux parités, réelle et fictive est à l'origine des MCM.

En effet, le prix intérieur est sous évalué par rapport au prix communautaire et ce mécanisme introduit donc une distorsion de concurrence entre les pays de la communauté. Pour corriger cette distorsion, les produits agricoles français sont donc taxés à leur sortie du territoire, et les produits agricoles étrangers sont subventionnés à leur entrée sur le territoire. Cette taxe est le MCM. A l'origine, ce mécanisme est prévu pour être transitoire et servir en quelque sorte d'amortisseur des réaménagements monétaires. D'ailleurs, le gouvernement français veillera effectivement à ce que le prix intérieur rejoigne progressivement le prix communautaire et que le taux vert s'aligne sur le taux réel.

En octobre 1969, la RFA est contrainte de réévaluer le deutsche mark (DM) de 9,25 %. A son tour, elle intervient pour ne pas avoir à baisser les prix agricoles exprimés en DM et pour maintenir les anciennes parités pour les produits agricoles. Symétriquement à la création de MCM négatifs, sont donc créés des MCM positifs.

La mise en place du Système Monétaire Européen (SME) en 1979, qui voit apparaître un nouvel étalon monétaire, l'Ecu, est un retour au principe de parités fixes des monnaies européennes entre elles. Elle devait s'accompagner d'un démantèlement complet des MCM. Mais, de 1979 à 1985, de nombreux réajustements monétaires, ainsi que des écarts d'inflation importants entre Etats membres conduisent à la persistance du système.

La permanence des MCM est indissociable des tentatives pour les démanteler. En effet, ils ont toujours été conçus comme des mécanismes permettant de différer les effets-prix des réaménagements monétaires et non pas de gommer ces effets. Or, la réduction des MCM positifs en RFA ou aux Pays-Bas doit nécessairement entraîner une baisse des prix dont on pense a priori qu'elle devrait elle-même entraîner une baisse du revenu des agriculteurs. Cette réduction est donc difficile à faire accepter. C'est pourquoi apparaît en 1984, le mécanisme du switch-over.

Le mécanisme du switch-over transforme les écarts positifs en écarts négatifs.

Le mécanisme du switch-over évite la création d'écarts monétaires positifs ; ces écarts représentent la différence en pourcentage entre le taux vert, qui permet de convertir les prix institutionnels de la PAC exprimés en Ecus en monnaie nationale, et le taux pivot vert, c'est-à-dire le taux pivot multiplié par le coefficient de switch-over, dit aussi facteur de correction.

Lors des réaménagements de parité, la monnaie la plus réévaluée est prise comme monnaie de référence. Le taux pivot vert de cette monnaie reste inchangé par le biais d'une augmentation en

pourcentage du coefficient de correction du même montant que la réévaluation. Les taux pivots verts des autres monnaies sont dévalués artificiellement du montant de la réévaluation de la monnaie la plus réévaluée, en plus des éventuelles dévaluations de leurs taux pivots.

Au 31 décembre 1992, l'abolition des contrôles aux frontières des Etats membres de la Communauté entraîne de facto la disparition des montants compensatoires monétaires. L'occasion a été saisie pour tenter une réforme du régime agri-monnaire. Dans la perspective de l'Union Economique Monétaire la solution la plus simple mais aussi la plus brutale aurait consisté à utiliser les taux pivots comme taux de conversion agricole, et supprimer de cette façon taux verts et taux pivots verts. Dans la phase transitoire actuelle, d'éventuels mouvements de parité se seraient alors répercutés intégralement sur les prix agricoles et le revenu des agriculteurs. Aussi, les négociations entre Etats membres ont conduit à maintenir le mécanisme du switch-over, afin de préserver d'une baisse le revenu des agriculteurs des pays à monnaie réévaluée. Pour prévenir des mouvements de marchandises spéculatifs entre Etats, qui naîtraient d'écarts monétaires entre taux verts et taux pivots, et qui ne pourraient plus être compensés, des calendriers de démantèlement rapides de ces écarts sont prévus, par ajustement rapide des taux de conversion agricole (Journal Officiel des Communautés Européennes 1992).

Les conséquences inflationnistes du switch-over.

Les MCM ont favorisé des pays à monnaie forte comme la RFA et pénalisé les pays à monnaie faible comme la France jusqu'à ces dernières années. Les évolutions divergentes de la production et de ses coûts ont conduit à des distorsions de concurrence entre pays sur l'offre agricole. Le mécanisme du switch-over a lui aussi introduit certaines inefficacités, dont la complexification encore plus grande du système.

De plus, le mécanisme du switch-over est très inflationniste : à chaque réaligement, les prix communs agricoles augmentent du pourcentage de réévaluation de la monnaie la plus réévaluée, le facteur de correction réévaluant automatiquement l'Ecu vert du taux de la monnaie la plus réévaluée. L'écart entre le prix commun et celui du marché mondial étant accru par la réévaluation de l'Ecu vert, on assiste à une augmentation des restitutions à l'exportation. Ceci accroît d'autant les dépenses. On estime qu'un point de switch-over coûte au total 350 M Ecus au budget communautaire.

Enfin, lors du démantèlement de l'écart monétaire, c'est-à-dire lorsque le taux vert rejoint le nouveau taux pivot vert, le coût des aides payées en monnaie nationale, -à montant en Ecu fixe- par la Communauté est artificiellement augmenté ainsi que les prix en monnaie nationale. Le mécanisme du switch-over conduit donc à faire financer par le budget communautaire le souhait de ne pas avoir à

diminuer les prix en monnaie nationale dans les pays à monnaie forte.

Le règlement prévoit néanmoins que lorsque "le facteur de correction est augmenté, les prix en Ecus dans le cadre de la politique agricole commune, sont diminués, au début de la campagne suivante, de 25 % du pourcentage de la modification du facteur de correction"

Le revenu moyen d'un agriculteur français progresserait de 0,6 % du fait des réaménagements monétaires intervenus entre septembre 1992 et avril 1993.

Pour mettre en évidence les problèmes inhérents au fonctionnement du régime actuel, on a simulé en variante la modification de valeur des différents postes des comptes de l'agriculture pris comme référence. Le principe de tous les scénarios étudiés est le suivant : du côté des livraisons, on considère que les prix réglementaires sont directs pour les céréales, les betteraves, le tabac et les bovins. Par conséquent, des mouvements de parité verte affectent la valeur des livraisons. Du côté des consommations intermédiaires, on a estimé pour chaque produit, un contenu en importations. On suppose que ces importations proviennent d'une "zone Ecu". Elles sont donc affectées par les mouvements des taux pivots, tandis que les consommations produites dans le pays n'y sont pas sensibles. Enfin, on raisonne toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire qu'on fait l'hypothèse que la structure du compte n'est pas modifiée par les évolutions relatives des différents postes.

Au total, des évolutions différentes, voire divergentes sur les livraisons et les consommations intermédiaires peuvent avoir un impact sensible sur le revenu des agriculteurs.

Depuis septembre 1992 et jusqu'en avril 1993, le franc s'est apprécié de 4,7 %. Dans le système agri-monnaire actuel, le mécanisme du switch-over permet de maintenir les prix réglementaires exprimés en francs à leur niveau d'avant septembre. C'est pourquoi la valeur des livraisons de la branche resterait stable. En revanche, du fait de la baisse du prix des consommations intermédiaires importées, la valeur de l'ensemble de ces consommations diminuerait de 1,7 %.

Le démantèlement de 25 % de l'augmentation du switch-over en début de campagne se traduit par une baisse de 1,3 % des prix agricoles exprimés en Ecus et donc par une baisse équivalente en francs. La progression du revenu moyen des agriculteurs s'établit alors à 0,6 %.

Dans l'hypothèse où le mécanisme de switch-over aurait été abandonné, comme le préconisait la Commission à l'origine des négociations, le revenu des agriculteurs aurait reculé de 1,5 % (dans ses propositions d'alors, la Commission avait suggéré que cette perte de revenu soit compensée par des aides communautaires).

Les subventions d'exploitation payées aux agriculteurs français sur le budget FEOGA et évaluées en Ecus budgétaires, progresseraient de 5,2 % par le seul jeu de l'accroissement de l'écart entre taux pivot et taux vert.

Les agriculteurs des pays à monnaie faible ont un revenu qui progresse moins que le pourcentage de dévaluation.

Pour évaluer l'impact comparé des réaménagements monétaires sur les agriculteurs français, anglais et italiens, on a été conduit à faire quelques hypothèses fortes. C'est pourquoi les résultats chiffrés doivent être interprétés avec précaution, et plus par comparaison qu'en niveau absolu.

Entre septembre 1992 et avril 1993, la livre anglaise s'est dépréciée de 10,2 %. Cette dépréciation aurait permis au revenu moyen d'un agriculteur anglais d'augmenter de 11 % en termes courants. Cette augmentation est due, d'une part à l'augmentation de la valeur de la production plus importante que celle des consommations intermédiaires. Elle est due aussi à l'accroissement mécanique des aides versées par la Communauté, du fait de la dévaluation du taux de conversion agricole anglais.

La situation est moins favorable pour les italiens, dont la monnaie s'est dépréciée de 24,2 % entre Septembre et Avril 1993. La progression des livraisons en valeur est de 4 % seulement parce que la part de celles qui bénéficient de la dévaluation est faible (17 %) comparée à celle de l'agriculture anglaise (31 %). En outre, du fait de l'hypothèse sur les consommations importées, la structure des importations italiennes induit une plus forte hausse des consommations intermédiaires qu'en Angleterre. Ces deux phénomènes se conjuguent pour arriver à une progression du revenu des agriculteurs italiens de 4 % seulement.

La comparaison de la situation des agriculteurs français avec celle de pays à monnaie faible montre donc que la politique de franc fort, qui permet à la fois de limiter l'inflation et le coût des consommations intermédiaires importées, préserve le pouvoir d'achat de ces agriculteurs.

Conclusion

Des différents régimes agrimonétaires qui se sont succédés depuis 1969 ne reste aujourd'hui que le mécanisme du switch-over dont l'action sur les composantes du revenu agricole n'est pas symétrique et conduit donc à des évolutions de ce revenu qui surcompensent les baisses potentielles. Le régime agri-monnaire actuel est prévu pour deux ans. Avant l'expiration de ce délai, la Commission proposera au Conseil un rapport sur le fonctionnement du régime, et des éléments pour décider d'une politique future.